



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 16
ACQUISITION DE LOTS DE COPROPRIETE 3 RUE SAINT ADJUTOR

Dans le cadre d'une procédure de péril imminent au cours de l'année 2011, la Commune a fait réaliser d'importants travaux d'office sur le bien sis 3 Rue Saint Adjutor cadastré section IV n° 224 pour 59 m² de superficie cadastrale.

Ce bien, soumis au régime de la copropriété, est composé de neuf lots appartenant à plusieurs propriétaires. Ces lots n'ont plus de consistance réelle puisque l'immeuble a été détruit par le feu. L'emplacement de cet immeuble est relativement bien situé et constitue une «dent creuse» à proximité du Centre ville.

Suite aux travaux d'office susvisés la Trésorerie en a demandé le remboursement aux propriétaires.

Madame Bartholin, propriétaire des lots numéros CINQ (5) et SEPT (7), s'est engagée à céder lesdits lots à la Ville de Clermont Ferrand moyennant le prix de VINGT DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS et SOIXANTE CENTS (22.640,60 €), payable par compensation avec la dette de même montant de Madame Bartholin auprès de la Ville de Clermont Ferrand dans le cadre des travaux réalisés d'office.

Par suite, la régularisation de la vente par Madame Bartholin à la Ville de Clermont Ferrand de ses lots éteindra et annulera ladite dette.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'acquiescer de Madame Bartholin, les lots CINQ (5) et SEPT (7) du bien sis 3 rue Saint Adjutor, cadastré section IV n° 224 moyennant le prix de VINGT DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS et SOIXANTE CENTS (22.640,60 €), payable par compensation avec la dette de même montant de Madame Bartholin auprès de la Ville de Clermont Ferrand .
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.

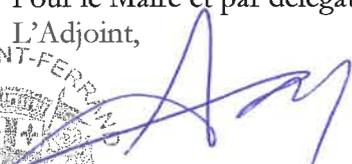
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **31 MARS 2021**

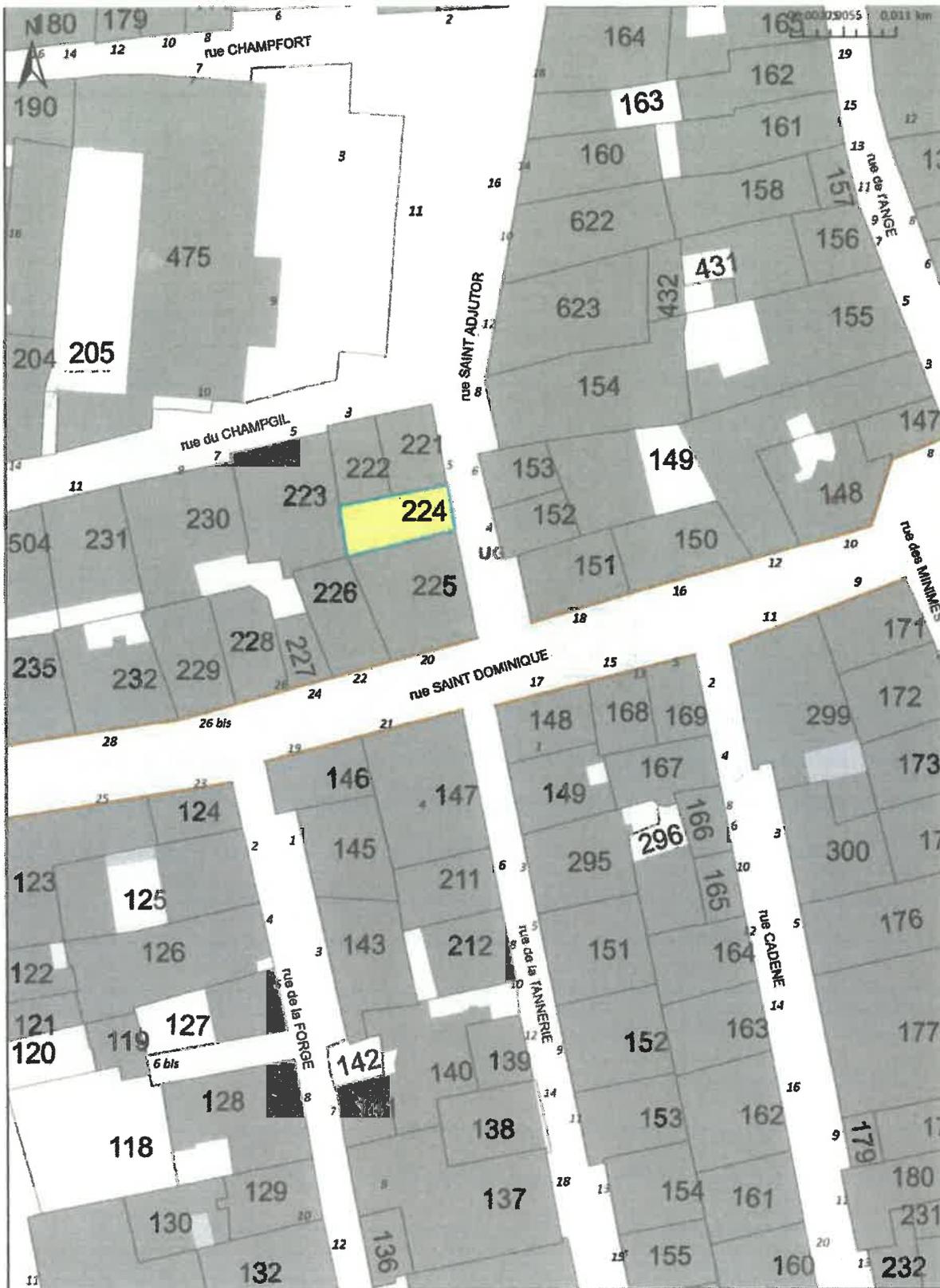
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,



Jean-Christophe CERVANTES



CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA



Titre
 Plan issu des données du service SIG de la Direction des Usages Numériques

Le 29/12/20
 lu et APPROUVÉ

Barthelemy